

Délibération n° 2021-02-04-02-01

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes - Crédits de Paiement IVE 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD Jérôme -
GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON Bernard -
MIZOULE Lucie -
PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTÉ Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme INFRASTRUCTURES VEHICULES ELECTRIQUES (IVE) 2021 - (code : IVE2021-70021 - n° inventaire 2021IVE70021-2315)

Le montant total des travaux prévus au programme IVE s'élève à 1 450 000 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 1 450 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	1 450 000,00 €
CP 2021	:	800 000,00 €
CP 2022	:	650 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 55% en CP 2021 et 45% en CP 2022 :

Participation collectivités:	115 000,00 €
FCTVA :	237 858,00 €
Autofinancement :	1 097 142,00 €
TOTAL :	1 450 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-01B

Extrait du registre des délibérations Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement EMS 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD
Jérôme - GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON
Bernard - MIZOULE Lucie
- PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTÉ Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme D'EXPLOITATION, MAINTENANCE, SUPERVISION (EMS) 2021 - (EMS2021-615232021)

Le montant total des travaux prévus au programme EMS s'élève à 80 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 80 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	80 000,00 €
CP 2021	:	40 000,00 €
CP 2022	:	40 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021 et 50% en CP 2022 :

Participation collectivités :	73 875,00 €
FCTVA :	13 123,00 €
Autofinancement :	-6 998,00 €
TOTAL :	80 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-02

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement ENR 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD
Jérôme - GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON
Bernard - MIZOULE Lucie
- PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme ENERGIES RENOUVELABLES 2021 - (code : ENR2021-82021 n° inventaire : 2021ENR82021-2315)

Le montant total des travaux prévus au programme ENERGIES RENOUVELABLES s'élève à 60 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 60 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	60 000,00 €
CP 2021	:	30 000,00 €
CP 2022	:	30 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021 et 50% en CP 2022 :

Part. R2 ENEDIS	:	286,00 €
TVA récupérée	:	10 000,00 €
FACE	:	40 000,00 €
Autofinancement	:	9 714,00 €
TOTAL	:	60 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-03
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement ENTEP 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD Jérôme -
GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON Bernard -
MIZOULE Lucie -
PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTÉ Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC 2021 - (code : ENTEP 2021-art.61523)

Le montant total des travaux prévus au programme ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC s'élève à 4 700 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 4 700 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	4 700 000,00 €
CP 2021	:	3 000 000,00 €
CP 2022	:	1 700 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 63% en CP 2021 et 37% en CP 2022 :

Contribution des Cnes	:	2 945 000,00 €
FCTVA	:	770 988,00 €
Autofinancement	:	984 012,00 €
TOTAL	:	4 700 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-04

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement ENV 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD
Jérôme - GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON
Bernard - MIZOULE Lucie
- PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme Environnement 2021 - (code : ENV2021-42021 - n° inventaire 2021ENV42021-2315)

Le montant total des travaux prévus au programme Environnement s'élève à 1 150 000,00€ TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 1 150 000 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	1 150 000,00 €
CP 2021	:	575 000,00 €
CP 2022	:	575 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021 et 50% en CP 2022 :

Participation ENEDIS	:	370 000,00 €
Part de R2	:	12 445,00 €
TVA récupérée	:	191 667,00 €
Participation des tiers	:	33 542,00 €
Autofinancement	:	542 346,00 €
TOTAL	:	1 150 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-05

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement EP 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD
Jérôme - GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON
Bernard - MIZOULE Lucie
- PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme ECLAIRAGE PUBLIC 2021 - (EP 2021-11021 - n° inventaire : 2021EP11021-2317)

Le montant total des travaux prévus au programme ECLAIRAGE PUBLIC s'élève à 10 700 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 10 700 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	10 700 000,00 €
CP 2021	:	8 000 000,00 €
CP 2022	:	2 700 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 75% en CP 2021, 25% en CP 2022 :

Subventions Cnes/EPCI	:	4 858 333,00 €
Part R2 ENEDIS	:	68 820,00 €
FCTVA	:	1 755 228,00 €
Autofinancement	:	4 017 619,00 €
TOTAL	:	10 700 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-06

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement EPG 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD Jérôme -
GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON Bernard -
MIZOULE Lucie -
PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTÉ Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme EPG 2021 - (code : EPG2021-11321 - n°inventaire : 2021EPG11321-2317)

Le montant total des travaux prévus au programme Eclairage Public Géolocalisation s'élève à 100 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 100 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

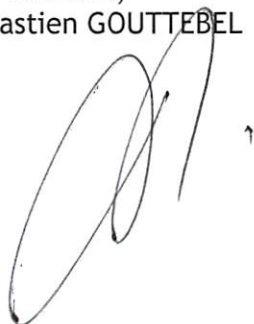
Montant global de l'AP	:	100 000,00 €
CP 2021	:	50 000,00 €
CP 2022	:	50 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021 et 50% en CP 2022 :

FCTVA	:	16 404,00 €
Autofinancement	:	83 596,00 €
TOTAL	:	100 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-07
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement EPI 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD
Jérôme - GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON
Bernard - MIZOULE Lucie
- PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme EPI - INVEST. 2021 SUR MOTIFS - (code : EPI 2021-11221 - n° inventaire : 2021EPI11221-2317)

Le montant total des travaux prévus au programme Investissement sur motifs s'élève à 100 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 100 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	100 000,00 €
CP 2021	:	100 000,00 €
CP 2022	:	-

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 100% en CP 2021, 0% en CP 2022 :

FCTVA	:	16 404,00 €
Part R2 ENEDIS	:	715,00 €
Autofinancement	:	82 881,00 €
TOTAL	:	100 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-08
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement EPL 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD Jérôme -
GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON Bernard -
MIZOULE Lucie -
PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTÉ Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme Eclairage Public travaux sous mandat 2021 - (code : EPL 2021-4581)

Le montant total des travaux prévus au programme Eclairage Public travaux sous mandat s'élève à 150 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 150 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	150 000,00 €
CP 2021	:	75 000,00 €
CP 2022	:	75 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021 et 50% en CP 2022 :

Participations des tiers lotisseurs :	150 000,00 €
TOTAL	: 150 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-09
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement EPT 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD Jérôme -
GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON Bernard -
MIZOULE Lucie -
PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A PETITS TRAVAUX 2021 - (code : EPT2021-11121 - n° inventaire : 2021EPT11121-2317)

Le montant total des travaux prévus au programme ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A PETITS TRAVAUX D'EXTENSION s'élève à 100 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 100 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	100 000,00 €
CP 2021	:	50 000,00 €
CP 2022	:	50 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021, 50% en CP 2022 :

FCTVA	:	16 404,00 €
Part R2 ENEDIS	:	715,00 €
Autofinancement	:	82 881,00 €
TOTAL	:	100 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-10

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement FAB 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD
Jérôme - GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON
Bernard - MIZOULE Lucie
- PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTÉ Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme FACE AB 2021 - (code : FAB2021-12021 - n°inventaire : 2021FAB12021-2315)

Le montant total des travaux prévus au programme FACE AB s'élève à 3 240 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 3 240 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	3 240 000,00 €
CP 2021	:	1 620 000,00 €
CP 2022	:	1 620 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021 et 50% en CP 2022 :

Dotation FACE	:	2 151 000,00 €
TVA récupérée	:	540 000,00 €
Part R2 ENEDIS	:	15 694,00 €
Autofinancement	:	533 306,00 €
TOTAL	:	3 240 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-11

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement FAC 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD Jérôme -
GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON Bernard -
MIZOULE Lucie -
PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme FACE C 2021 - (code : FAC2021-32021 - n°inventaire : 2021FAC32021-2315)

Le montant total des travaux prévus au programme FACE C s'élève à 1 050 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 1 050 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	1 050 000,00 €
CP 2021	:	550 000,00 €
CP 2022	:	500 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 52% en CP 2021 et 48% en CP 2022 :

Dotation FACE	:	684 000,00 €
TVA récupérée	:	175 000,00 €
Part R2 ENEDIS	:	5 460,00 €
Autofinancement	:	185 540,00 €
TOTAL	:	1 050 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-12
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement FAS 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD
Jérôme - GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON
Bernard - MIZOULE Lucie
- PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme FACE S 2021 - (code : FAS2021-92021 -n°inventaire : 2021FAS92021-2315)

Le montant total des travaux prévus au programme FACE S s'élève à 345 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 345 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	345 000,00 €
CP 2021	:	175 000,00 €
CP 2022	:	170 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021 et 50% en CP 2022 :

Dotation FACE	:	224 000,00 €
TVA récupérée	:	57 500,00 €
Part. R2 ENEDIS	:	1 815,00 €
Autofinancement	:	61 685,00 €
TOTAL	:	345 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-13

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement FFS 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD
Jérôme - GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON
Bernard - MIZOULE Lucie
- PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme FACE FS 2021 - (code : FFS2020-92121 -n° inventaire : 2021FFS92121-2315)

Le montant total des travaux prévus au programme FACE SF s'élève à 375 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 375 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	375 000,00 €
CP 2021	:	190 000,00 €
CP 2022	:	185 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021 et 50% en CP 2022 :

Dotation FACE	:	245 000,00 €
TVA récupérée	:	62 500,00 €
Part. R2 ENEDIS	:	1 930,00 €
Autofinancement	:	65 570,00 €

TOTAL : 375 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-14

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement FT 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD Jérôme -
GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON Bernard -
MIZOULE Lucie -
PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTÉ Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme ORANGE 2021 - (code : FT 2021- art.458131)

Le montant total des travaux prévus au programme ORANGE s'élève à 250 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 250 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	250 000,00 €
CP 2021	:	125 000,00 €
CP 2022	:	125 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021 et 50% en CP 2022 :

Participation ORANGE TTC	:	250 000,00 €
TOTAL	:	250 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-15

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement HP 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD
Jérôme - GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON
Bernard - MIZOULE Lucie
- PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme RACCORDEMENTS 2021 - (code : HP 2021-10017 - n° inventaire : 2021HP10017-2315)

Le montant total des travaux prévus au programme HORS PROGRAMME s'élève à 3 000 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 3 000 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	3 000 000,00 €
CP 2021	:	1 500 000,00 €
CP 2022	:	1 500 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021 et 50% en CP 2022 :

Participations usagers	:	1 168 167,00 €
TVA récupérée	:	500 000,00 €
PCT versée par ENEDIS	:	1 110 000,00 €
Autofinancement	:	221 833,00 €
TOTAL	:	3 000 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-16

Extrait du registre des délibérations Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement PT 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD
Jérôme - GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON
Bernard - MIZOULE Lucie
- PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTÉ Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme PETITS TRAVAUX 2021 – (code : PT 2021-52021 – n°inventaire : 2021PT52021-2315)

Le montant total des travaux prévus au programme PETITS TRAVAUX s'élève à 2 500 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, **il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 2 500 000,00 € TTC concernés.**

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	2 500 000,00 €
CP 2021	:	1 250 000,00 €
CP 2022	:	1 250 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021 et 50% en CP 2022 :

Participations usagers	:	735 333,00 €
TVA récupérée	:	416 667,00 €
PCT versée par ENEDIS	:	925 000,00 €
Autofinancement	:	423 000,00 €
TOTAL	:	2 500 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-17

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement RES 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

Date de convocation : 25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD Jérôme -
GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON Bernard -
MIZOULE Lucie -
PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTÉ Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme RESEAU (Hors Programme) 2021 - (code : RES2021-02021 - n° inventaire : 2021RES02021-2315)

Le montant total des travaux prévus au programme RESEAU s'élève à 1 500 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 1 500 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	1 500 000,00 €
CP 2021	:	750 000,00 €
CP 2022	:	750 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021 et 50% en CP 2022 :

TVA récupérée	:	250 000,00 €
Part R2 ENEDIS	:	26 442,00 €
Participation tiers	:	43 750,00 €
Autofinancement	:	1 179 808,00 €
TOTAL	:	1 500 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.

Délibération n° 2021-02-04-02-18

Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Syndical du 04 février 2021

Objet : Autorisation de programmes – Crédits de Paiement TC 2021

Rapporteur : Sébastien GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Evelyne BRUN

Date de convocation :
25 janvier 2021

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 89
Pouvoir : 10
Votants : 99

Pour : 82
Non votants : 17 -
AMBLARD Patrick -
BARGEON Marcel -
BAULAND Gisèle -
BESSEYRE Fabien -
BOYER Michel -
CHABRILLAT Rémi -
CHAUVET Jean-Louis -
DUMAS Daniel - GODARD
Jérôme - GUELON René -
JOURDY Isabelle -
LARDANS Jacques - LEON
Bernard - MIZOULE Lucie
- PRADIER Eric -
SANCHEZ Nicolas -
THEVENET Emilie

L'an deux-mille-vingt et un, le quatre février à dix-huit heures et trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence dans les locaux de TE63 - SIEG - 36 rue de Sarliève à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

AMBLARD Patrick, ARCHENY Danièle, BANNIER Dominique, BARGEON Marcel, BARRASSON Bernard, BAULAND Gisèle, BESSEYRE Fabien, BIZET Jean-François, BOISNAULT Christian, BONNET Grégory, BONNET Nicolas, BOUCHEIX Joseph, BOULLOT Bruno, BOYER Michel, BRUGIERE Eric, BRUN Evelyne, BRUSTEL Jean-Marc, CHABRILLAT Rémi, CHAMBON Yves, CHARRAUX Daniel, CHAUVET Jean-Louis, CHASSANG Jean-Pierre, COUDUN Laurent, DEBARBIERI Christian, DEMAY André, DEVERNOIX Marc-Antoine, DISSARD Andréa, DOMINGO Marcel, DUCOING Guy, DUDYSK Philippe, DUMAS Daniel, DURAND Jean-Paul, DURANTIN Christian, FANJUL José, FERRERI Laurent, FERRY Mathieu, FRITEYRE Lilian, FRUCHART Jean-Luc, GARCIA Yannick, GODARD Jérôme, GOUTTEBEL Sébastien, GROSSHANS Michel, GUELON René, GUILLAUME Gérard, GUILLAUME Stéphane, HACHEMI-LANSON Nouredine, HAUTEVILLE Cyril, JEROME Christian, JOURDY Isabelle, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, LARDANS Jacques, LEON Bernard, LEOTY Daniel, LHERMET Florence, LONGCHAMBON Vladimir, LOPEZ Argimiro, MACIAN Aurélio, MARQUES Antonio, MARTINEZ Gérard, MAS Gilles, MEALLET Roger Jean, MELIS Christian, MERCERON Jean-Luc, METZGER Pierre, MORISON Georges, NORE Michel, OLIVAIN Thierry, PERCHE Serge, PERROT Guillaume, PINTE Emmanuel, PONTRUCHER Bruno, PRADIER Alain, RAY Raïssa, RAYNAUD Jérôme, ROGER Christine, SABATIER Pierre, SABLONIERE Didier, SANCHEZ Claude Emmanuel, SANCHEZ Nicolas, SAUX Marion, SAVY Philippe, TARTIERE Philippe, THEVENET Emilie, VALLEIX Philippe, VATIN Thierry, VILLEBRUN Bernard, WATERLOT Philippe

Suppléants ayant pouvoir :

BLANC Patrice, BOULON Lionel

Pouvoirs :

AMEIL Pascale à OLIVAIN Thierry, AUBRY Jacques à MACIAN Aurélio, CHALUS Jean-Baptiste à GUILLAUME Stéphane, DA SILVA Carlos à SANCHEZ Claude-Emmanuel, FAIDY Eric à VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine à DURANTIN Christian, MERABET Chakir à BRUN Evelyne, MIZOULE Lucie à CHABRILLAT Rémi, PICARD Anne-Marie à BONNET Nicolas, PRADIER Eric à CHABRILLAT Rémi

Secrétaire de séance : Evelyne BRUN

SIEG 63 - BUDGET PRIMITIF 2021

Délibération de mise en place d'une Autorisation de Programme

Vote d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) :

Travaux du programme TRAVAUX CONNEXES 2021 - (code : TC 2021-62021 - n° inventaire : 2021TC62021-23151)

Le montant total des travaux prévus au programme TRAVAUX CONNEXES s'élève à 1 000 000,00 € TTC. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2021 à 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2021, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 1 000 000,00 € TTC concernés.

Le Comité Syndical

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction codificatrice M14,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces travaux,

Décide :

Article 1 - de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP	:	1 000 000,00 €
CP 2021	:	500 000,00 €
CP 2022	:	500 000,00 €

Article 2 - que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1.

Article 3 - que les dépenses seront équilibrées comme suit, à raison de 50% en CP 2021 et 50% en CP 2022 :

Participations des Cnes	:	1 000 000,00 €
(TTC)		
TOTAL	:	1 000 000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Sébastien GOUTTEBEL



Publié et certifié exécutoire par Monsieur Sébastien GOUTTEBEL, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 10 février 2021 et de la publication le 10 février 2021.